



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Séance du 19 juin 2018

14h00

**Jardin du Pharo, Marseille
(Amphithéâtre GASTAUT)**

PV soumis pour approbation au Conseil Académique

En sa séance du 17 décembre 2018

Etaient présents :

Collège A

Véronique ALPHAND
Sophie CHAUVET
Pierre CHIAPPETTA
Vincent EGEA
Jean-Louis MEGE
Ariel MENDEZ
Marcel PASQUINELLY
Thierry PAUL
Linda PILLIERE
Chantal TARDIF

Collège B

Valérie ANDRIEU-PONEL
William BENESSIANO
Christophe BUFFAT
Denis COLLOMP
Sylvia GIREL
Sophie LAMOUREUX
Mohamed OUERFELLI
Eric VALERIO

Collège C

Nicolas BAUDRU
Jean-François HEROLD

Collège D

Jean-Pierre LAPEBIE

Collège E

Frédéric FORESTIER
Marie-France PASCUAL

Collège BIATSS

DELORGE Béatrice
Nadège GUILLEM
Karine VAN HEUMEN

Collège Usagers

Lyes BELHADJ
Baptiste DAVID
Clara MOLHO

Membres extérieurs

Martine RENAUD
Dominique NOBILE

Etaient représentés :

Nadjima ATTOUMANI
Anne BALANSARD
Olivier BELLIER
Nathalie BONNARDEL
Joseph BOUCRAUT
François DEVRED
Nathalie FABBE-COSTES
Alain GARGANI
Mohamed KOUBITI
Sandrine MALJEAN-DUBOIS
Philippe MOULIN

Cheffia NATOURI
Lucas SCHNEIDER
Nina SICARD-BENMEDJAHED
Jean-Michel VITON

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ
CROUS	M. Pierre RICHTER

Soit 46 membres présents ou représentés

Le Président ouvre la séance à 14h00.

I / Approbation du procès-verbal du conseil académique du 20 mars 2018

Le procès-verbal du conseil académique du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

II / Approbation du procès-verbal du conseil académique du 24 mai 2018

Le procès-verbal du conseil académique du 24 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

III / Indicateurs liés au contrat 2018 – 2022 – volet commun association Aix-Marseille-Provence

Le Président rappelle que lors du conseil académique du 24 mai dernier, l'établissement n'avait pas été en capacité de présenter les indicateurs du volet commun du contrat de site. En effet, ces derniers n'avaient pas le même sens d'un établissement à l'autre, les cibles étant très différentes.

Après avoir expliqué au MESRI que certains indicateurs ne pouvaient être renseignés autrement qu'université par université, cette dernière proposition a été retenue.

Le Président commente le document communiqué aux membres de l'instance et propose d'échanger sur ce dernier.

Madame Alphand demande si les cibles chiffrées qui apparaissent dans le document correspondent à une tendance ou à un choix de l'établissement.

Le Président répond qu'il peut s'agir à la fois d'une extrapolation, d'une tendance et/ou d'un choix à la condition que l'établissement ait la capacité financière de mieux faire. Par exemple, lors d'une réunion, il avait été évoqué l'évolution globale des droits d'inscription. L'augmentation proposée ne correspondait pas à une augmentation des droits d'inscription mais à une évolution du nombre d'étudiants. Dans cet exemple, il s'agit d'une tendance qui explique la cible donnée. Parfois dans d'autres, il peut s'agir d'une volonté exprimée par l'établissement, comme c'est le cas pour les étudiants que l'établissement souhaite envoyer étudier à l'étranger.

Madame Andrieu demande ce qu'il en est en terme d'internationalisation.

Le Président répond que c'est très variable en fonction des composantes. Certaines ont des traditions plus importantes que d'autres. Il n'est parfois pas facile, comme pour la Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales de favoriser cette volonté, le concours d'internat étant bloquant. Par contre, pour d'autres filières, la volonté politique de la composante est déterminante des moyens financiers à mettre en œuvre pour accompagner cette démarche. Il précise que l'université accueille un grand nombre d'étudiants étrangers, mais il reconnaît qu'il conviendrait de favoriser davantage les mobilités sortantes.

IV / Formation des maîtres de conférences stagiaires

Madame Martin présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Ouerfelli demande si AMU recrute des enseignants-chercheurs n'ayant jamais enseigné.

Madame Martin indique que le bilan de compétences servira à affiner ce que l'on entend par expérience d'enseignement. Par exemple les doctorants contractuels suivent les formations CIPE. Par conséquent ces derniers n'auront pas la même formation mais des formations complémentaires. Pour les personnels qui viennent de l'extérieur, il est intéressant d'avoir ce bilan de compétences pour finalement proposer des actions en adéquation avec leur niveau d'expertise.

Monsieur Collomp demande ce que signifie « savoir enseigner » car selon lui il est toujours temps d'apprendre et de progresser. Il précise qu'il y a dix ans, il ne savait pas utiliser AMeTICE.

Madame Chauvet rapporte qu'à la Faculté des Sciences, il est fréquent de recruter des personnes qui n'ont jamais enseigné et ajoute que ces modules sont donc nécessaires. Elle précise qu'au moment du recrutement, les qualités pédagogiques et didactiques de la personne qui se présente sont rapidement détectées.

La mise en œuvre de l'approche par projets et de la pédagogie innovante évoquées précédemment est indispensable.

Elle estime que ces modules devraient s'adresser à l'ensemble des enseignants-chercheurs, et pas uniquement aux nouveaux entrants.

Madame Girel pense qu'il serait bien de débiter par les classes inversées avec une approche par projets car c'est une autre manière de travailler.

Madame Martin répond que l'idée serait de travailler par équipe afin que les groupes ne soient pas seulement constitués de nouveaux maîtres de conférences. Ces équipes constituées d'enseignants-chercheurs voulant se former à ces techniques créeraient une émulation plus riche.

Madame Tardif ajoute qu'il faut être vigilant à ne pas noyer les nouveaux enseignants dans des techniques pédagogiques trop innovantes pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un peu de maturité. Ce qui l'amène à conforter l'idée de travailler en groupes composés d'enseignants confirmés et de débutants.

Madame Alphand s'interroge sur l'impact de la formation de 32 heures sur la titularisation

Madame Martin répond que dans le décret, le suivi de cette formation est un des éléments qui doit permettre de donner un avis sur la titularisation. Cependant l'établissement a souhaité mettre en place un dossier d'évaluation pédagogique. Au regard du référentiel de compétences des enseignants du supérieur, les enseignants-chercheurs stagiaires pourraient venir enrichir un portfolio. L'objectif n'est pas de juger mais de débiter un portfolio de compétences professionnelles faisant acte des formations suivies.

Monsieur Caillé ajoute que le décret précise qu'à l'issue de la formation un rapport sera transmis au conseil académique restreint pour qu'il juge de la titularisation.

Madame Martin ajoute que sur les cinq ans, les enseignants peuvent demander une décharge pour continuer à se former.

La première année la décharge de 32h est de droit, mais pour les années suivantes, il convient d'adresser une demande. Une réflexion est en cours afin de savoir si des modules de 8h par an pourraient être proposés afin de ne pas mettre les composantes en difficulté.

Monsieur Ouerfelli approuve l'idée de renforcer la formation des maitres de conférence. Néanmoins il déplore le fait de soumettre des enseignants à une nouvelle évaluation alors qu'ils ont été qualifiés et recrutés par une commission.

Madame Martin rejoint les propos de Monsieur Ouerfelli et précise qu'il ne s'agit pas d'une évaluation mais un dossier de valorisation pédagogique. C'est simplement amorcer un portfolio, c'est-à-dire un espace où il sera possible de déposer des ressources, des données nécessaires à l'enseignement.

Monsieur Paul rappelle que chaque année il existe un catalogue de formations à la pédagogie proposé à chaque enseignant.

Madame Mendez demande si les 8h de formation au choix se font en fonction du niveau d'expertise. Elle demande s'il est possible d'avoir des exemples.

Madame Martin souligne qu'il y a deux parties : le fonds commun et les modules. S'agissant des modules, il en existe entre 20 et 25. Par exemple, pour les débutants avec peu d'expertise d'enseignement, il existe des modules tels que «comment évaluer les étudiants», «analyses et pratiques d'enseignement», «enseigner en grand groupe» ...

Pour les enseignants plus experts, il existe tout ce qui est «classes inversées», «approche par projets», «approche par problème».

Les modules sont tous en ligne sur le site du CIPE.

Le Président indique qu'un bilan sera fait à l'issue de la première année pour observer les éléments à améliorer.

La formation des maîtres de conférences stagiaires est adoptée à l'unanimité.

V / Ajustement de la campagne d'emplois 2018

Monsieur Caillé présente le document annexé au procès-verbal.

L'ajustement de la campagne d'emplois 2018 est adopté à l'unanimité.

VI / Questions diverses

Point sur le dispositif ParcoursSup

Monsieur Paul fait un point sur le dispositif ParcoursSup. Il informe que la période complémentaire s'est ouverte fin juin. Les élèves ont la possibilité de reformuler des choix sur des filières sur lesquelles ils n'avaient pas candidaté.

De manière parallèle se tiennent les séances de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur sous la présidence du Recteur. Ce sont des commissions d'enseignants et enseignants-chercheurs des universités qui se réunissent pour étudier les dossiers des élèves qui sont en attente d'affectation.

Il y aura deux commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur au mois de juillet, avec le souci constant de satisfaire aux mieux les usagers.

Madame Chauvet demande si ces commissions concernent uniquement les étudiants qui auraient reçu un refus.

Monsieur Paul répond que les étudiants concernés sont des étudiants ayant reçu un refus, ou bien des étudiants ayant refusé la proposition qui leur a été faite.

Madame Chauvet demande si des candidats n'ayant fait aucune démarche jusqu'alors pourront saisir cette commission.

Monsieur Paul répond que les étudiants ont eu trois chances :

- La procédure initiale,
- la procédure complémentaire,
- la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur.

Monsieur Belhadj souligne que beaucoup d'étudiants ne vont pas être dans la filière de leur choix mais dans une filière par défaut. Il pense qu'il serait judicieux à la rentrée de faciliter les passerelles et les réorientations.

Madame Chauvet indique que la nouvelle offre de formation, notamment en sciences, va favoriser les passerelles. Cela ne devrait pas poser de problème.

Madame Alphand souligne que le système n'est pas très performant. Il a obligé des enseignants à réaliser un travail important pour des résultats pas franchement pertinents.

Monsieur Paul répond que les composantes se félicitent d'avoir une meilleure connaissance des étudiants qui s'inscrivent à l'université.

Le Président note que le dispositif ParcoursSup a permis un meilleur dialogue avec les établissements du secondaire.

Le travail réalisé par chacun a permis une meilleure connaissance du métier des uns et des autres. Il lui semble que le regard des professeurs de lycées sur l'université s'est amélioré. Cette nouvelle vision sera, à terme, bénéfique aux lycéens comme aux étudiants.

Monsieur Belhadj s'interroge sur l'accompagnement de ce dispositif en dehors des remises à niveau.

Monsieur Paul répond que ParcoursSup a permis une meilleure détection des néo-bacheliers les plus fragiles, lesquels seront mieux accompagnés dès la rentrée.

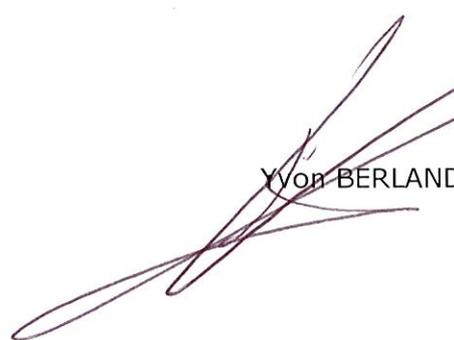
Madame Chauvet ajoute que dans la nouvelle offre de formation de sciences, il existe aujourd'hui 3 crédits par année (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) sur l'accompagnement de l'étudiant et son projet professionnel, et non plus uniquement sur la première année.

Le Président fait savoir que les bulletins seront publiés jusqu'à la fin du dispositif ParcoursSup.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 15h10.

Fait à Marseille, le 29 mai 2018

Le Président d'Aix-Marseille Université


Yvon BERLAND

